

# Martine Aubry assume « une gauche décomplexée »

La première secrétaire du PS a obtenu l'appui des strauss-kahniens sur le projet sur l'égalité et attaque M. Hollande

Les primaires socialistes sont lancées. A l'occasion de l'adoption du texte sur l'égalité, véritable projet de société du Parti socialiste, préparé par Benoît Hamon, le représentant de l'aile gauche, Martine Aubry est parvenue, mardi 9 novembre, à consolider son pacte avec Dominique Strauss-Kahn.

Elle a stigmatisé dans le même temps ses autres rivaux des primaires. François Hollande, Manuel Valls et Pierre Moscovici, qui se sont abstenus, ainsi que leurs fidèles. Les votants étaient peu nombreux, Ségolène Royal était absente.

Le texte a été approuvé par seulement 59 membres du conseil national, qui en compte 300. Douze se sont abstenus. Beaucoup plus que lors des précédentes conventions. Le climat est au durcissement. François Hollande fait désormais figure pour la première secrétaire d'ennemi public n°1.

Pour ses opposants, le texte proposé par Benoît Hamon pêche par son absence de hiérarchisation. Michel Sapin, un des lieutenants de François Hollande estime que la démarche proposée « revient à faire les courses avant de regarder ce que l'on a dans son porte-monnaie ». Pierre Moscovici critique, lui, à la fois, la méthode d'élaboration « trop opaque et confinée » et le fond, « une vision trop étatiste », « une absence de hiérarchisation et de chiffrage ». « Nous avons souvent, au nom de l'unité, repoussé le débat à plus tard », estime le député qui juge le temps de la « clarification » venu.

Manuel Valls ajoute que le texte risque d'obérer les chances de victoire du PS en 2012.

Remontés, Martine Aubry et son entourage ont relégué ses



Benoît Hamon, auteur de la convention sur l'égalité, rue de Solferino, à Paris, mardi 9 novembre. CHRISTOPHE MORIN/IP3

adversaires au rang de « grognards posturés ». La première secrétaire n'a pas de mots assez durs contre ces opposants figés dans « une posture stratégique », qui, selon elle, ne travaillent pas et s'évertuent, à l'extérieur, à saper la belle unité des socialistes. « Quand on est opposant, on bosse. Quand on veut être candidat, on propose. Ce qui m'intéresse, c'est que 99% du PS a compris que les Français voulaient

qu'on soit tournés vers eux, qu'on apporte des réponses nouvelles et innovantes », a-t-elle tempêté.

La direction du PS avait pris soin de tenir à l'écart des débats la presse, reléguée à la porte de la salle Victor-Hugo, située dans une annexe de l'Assemblée nationale. Les partisans de M<sup>me</sup> Aubry se sont relayés dans les couloirs pour rappeler qu'en 2007, le projet préparé par François Hollande « proposait

l'abrogation de la loi Fillon sur les retraites, soit un coût de 10 milliards », et que l'ensemble de ses propositions « avoisinait les 50 milliards ».

Dans la salle, Martine Aubry s'est attachée à défendre la crédibilité du texte de Benoît Hamon. « Nous savons que la compétition de l'économie est la condition du progrès social et que la réduction des déficits, c'est ce qui permet d'in-

vestir et de préparer l'avenir. Mais je dis que lorsqu'on est de gauche, on ne choisit pas entre la rigueur et la justice, on ne choisit pas entre le sérieux et le progrès. Il nous faut réduire tous les déficits, les déficits publics et les déficits d'égalité ».

Pour la première secrétaire « l'égalité réelle, c'est la véritable crédibilité ». La direction du parti affirme que toutes les mesures proposées seront financées en

« dégageant des marges de manœuvre, en redéployant des aides » à un horizon de... quinze ans.

Les strauss-kahniens ont fait leur calcul et vu leur intérêt à ne pas s'opposer à Benoît Hamon. En soutenant le texte, ils colmatent les possibles brèches que les opposants de DSK tentent d'ouvrir, pour compliquer l'éventuelle arrivée du directeur général du Fonds monétaire international (FMI). Ils rappellent que leur mentor avait écrit naguère un livre sur « l'égalité réelle ». La veille, ils avaient

## Toutes les mesures proposées seront financées en « dégageant des marges de manœuvre »

cependant, lors de la commission des résolutions, contribué à la réécriture du texte, poli le vocabulaire, transformé des prescriptions en orientations, et supprimé certaines mesures, comme la possible renationalisation de Total.

« Je n'aurais pas voté la mouture initiale », a précisé Bernard Soulaige, secrétaire national aux transports. Les partisans de DSK ne sont pas tout à fait dupes. « Il y a des avancées, surtout en matière d'éducation, mais il est légitime de dire que le projet devra être chiffré avec des priorités. Il nous faut une vision stratégique plus globale », a osé Jean-Marie Le Guen.

« Nous venons de démontrer qu'il n'y a pas de problème idéologique entre réalistes et idéalistes », s'est félicité, à l'issue du vote Benoît Hamon, relevant qu'il avait réussi à rallier, Bertrand Delanoë, Ségolène Royal, Vincent Peillon, Laurent Fabius, et, surtout, les strauss-kahniens.

Les abstentionnistes ? « Un clan de nostalgiques ». « Un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Le déclassement ne cesse de croître. Il y a une responsabilité de la gauche à dire comment on sort de cette situation ». Le porte-parole du PS a balayé toutes les critiques, défendant un travail « collectif », où toutes « les tendances ont pu s'exprimer », accusant les abstentionnistes de faire le jeu de la droite. « La droite adore quand on se divise. Comment peut-on croire à cette droite qui a creusé les déficits et qui accuse la gauche d'être dépendante ? ». M. Hamon conforte sa position au sein du parti. « Je suis content qu'on tourne une page d'une gauche décomplexée. La gauche est désormais décomplexée » a-t-il exulté. ■

S. La. Sophie Landrin

## Une large palette de propositions pour tenter de garantir « l'égalité »

« EN FRANCE, l'égalité est un projet », affirme le texte du PS, qui se veut une feuille de route pour « cinq, dix, et quinze ans ». Principales propositions.

**Education** Création « d'un service public de la petite enfance » avec le triplement, en dix ans, du nombre de places en structure collective d'accueil ; droit à la scolarité dès 2 ans dans une école qui aurait plus de moyens et fonctionnerait sur cinq jours. Dans le secondaire, octroi de moyens corrélatés aux populations accueillies, et collège totalement repensé, beaucoup plus en lien avec le primaire. Dans le supérieur, alignement des conditions d'enseignement des universités sur celles des classes préparatoires ; refonte

de la formation des enseignants et des personnels d'éducation ; parcours d'autonomie pour les jeunes comprenant une allocation d'étude pour ceux qui sont en formation et un dispositif « nouvelle chance » pour ceux qui sont sortis du système scolaire.

**Emploi** Surcote progressive des cotisations des employeurs sur les contrats précaires.

**Logement** Construction de 150 000 logements sociaux par an ; encadrement des loyers de relocation ; renforcement de la loi Solidarité et renouvellement urbain, pour passer de 20% à 25% de logements sociaux par commune, avec des pénalités quintuplées.

**Ruralité** Instauration d'un bouclier rural pour garantir l'accès aux services essentiels, médecine générale, école élémentaire, bureaux de poste...

**Lutte contre les discriminations** Partage à égalité entre les deux parents du congé parental ; réduction par deux sur cinq ans des écarts salariaux entre hommes et femmes ; reconnaissance des genres et des familles (mariage, adoption) ; droit de vote et d'éligibilité aux étrangers pour les élections locales ; système d'attestation remis par les policiers qui contrôlent l'identité ; parité pour les élections nationales au scrutin uninominal ; suppression des dotations publiques pour les partis non respectueux de cet objectif ; création

d'un observatoire national sur les violences faites aux femmes ; pénalisation des clients de la prostitution ; introduction d'un volet handicap dans chaque loi.

**Salaires** Instauration d'une négociation annuelle nationale obligatoire sur les salaires ; mise en place d'une norme de progression des salaires en lien avec les gains de productivité et l'inflation ; bonus-malus aux entreprises en fonction de la conclusion d'un accord salarial.

**Fiscalité** Fusion de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée ; modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction du réinvestissement des bénéfices ; rétablissement des

droits de succession à leur niveau antérieur à 2007 ; élargissement de la base d'imposition de la fiscalité du patrimoine.

**Pauvreté** 1 milliard d'euros mobilisés chaque année pour donner une nouvelle ampleur à la politique d'insertion ; interdiction du crédit revolving.

**Loisirs, vacances** Création d'une aide au départ en vacances de 200 euros minimum pour les mineurs qui ne partent jamais.

**Santé** Paiement au forfait et non plus à l'acte ; aménagement de la liberté d'installation pour les jeunes médecins dans des zones de santé prioritaires. ■

## Le compromis sur la réforme territoriale passe de justesse l'épreuve du Sénat

Les députés devraient adopter le texte définitif mardi 16 novembre. Les sénateurs ne l'ont voté qu'à une voix près, les centristes se sont divisés

La réforme des collectivités locales, l'un des chantiers majeurs du quinquennat de Nicolas Sarkozy, a franchi de justesse l'obstacle du Sénat. Le gouvernement a réussi à obtenir, mardi 9 novembre, un vote à l'arraché, à une voix près, du projet de loi qui devrait être définitivement adopté, mardi 16 novembre, par l'Assemblée nationale.

Depuis que la commission mixte paritaire (CMP) était parvenue, mercredi 3 novembre, à adopter in extremis un compromis en faveur de la version imposée par les députés de l'UMP, l'exécutif et les responsables de ce parti ont tout tenté pour obtenir un vote favorable au Sénat, où ils ne disposent que d'une majorité relative. Nicolas Sarkozy et François Fillon n'ont pas hésité à appeler personnelle-

ment certains des élus récalcitrants, essentiellement dans les rangs de l'Union centriste.

Résultat : le texte a été adopté par 167 voix contre 163, soit une voix de plus que la majorité requise, qui était de 166 pour 330 suffrages exprimés. Ce score reflète l'étroitesse de la victoire.

### Désaccords

Lors des débats, les oppositions se sont à nouveau cristallisées sur la disposition du texte instituant la création de 3 485 conseillers territoriaux, siégeant à la fois dans les conseils régionaux et les conseils généraux. Jusqu'au bout, une partie des sénateurs, à gauche et au centre, ont réitéré leurs désaccords sur le mode de scrutin retenu, majoritaire à deux tours avec un seuil de qualification « égal au moins à

12,5% », qui, par ailleurs, remet en cause le principe de la parité.

Pour faciliter l'adoption du texte, le président du Sénat, Gérard Larcher, a pris part au vote, ce qu'il n'avait pas fait lors des précédentes lectures. L'UMP a fait voter le sénateur de la Polynésie Gaston Flosse, pourtant « en congé » du Sénat du fait de ses ennuis judiciaires.

### Création de 3 485 conseillers territoriaux

**Le conseiller territorial** La réforme prévoit la création de 3 485 conseillers territoriaux, élus selon un scrutin majoritaire à deux tours. Ils siègeront à la fois dans les conseils généraux des départements et les assemblées régionales et remplaceront les 5 917 conseillers régionaux actuels. Envisagée pour le scrutin

de 2014, cette réforme ne s'applique pas à Paris et dans les départements d'outre-mer, où sont prévues des assemblées uniques.

### La loi de compétence générale

Prévue dans la loi, la limitation des secteurs d'intervention des départements et des régions a été repoussée en 2015.

la décentralisation. Alors qu'il s'était abstenu précédemment, Daniel Marsin, sénateur (Rassemblement démocratique et social européen) de la Guadeloupe, a rejoint les voix de la majorité.

Les discussions ont été après parmi les 29 sénateurs de l'Union centriste. La plupart étaient en désaccord avec le texte, 14 ont néanmoins voté pour. Seuls 6 sénateurs centristes ont maintenu leur vote négatif. Jusqu'alors très critiques, Jean Arthuis (Mayenne) et Hervé Maurey (Eure) ont rejoint les rangs des 7 abstentionnistes centristes. De même que François Féret (Marne), qui s'est entendu rappeler que son siège serait renouvelable aux prochaines sénatoriales. Quant à Denis Badré (Hauts-de-Seine) et Joseph Kergeris (Morbihan), très critiques,

ils se sont trouvés absents de l'Hémicycle au moment du scrutin.

Dans un communiqué, les ministres Brice Hortefeux, Michel Mercier et Alain Marleix se sont félicités de ce « succès » : « la majorité s'est rassemblée », ont-ils souligné. Le propos rend compte de manière très imparfaite de la réalité. « Les centristes se sont passé la corde au cou », note pour sa part Jacqueline Gourault, sénatrice du Loir-et-Cher, proche de François Bayrou, qui a voté contre. Après l'adoption du texte principal de la réforme, deux projets de loi, portant sur les modalités de l'élection des conseillers territoriaux et le redécoupage des circonscriptions cantonales devraient être soumis d'ici un an au Parlement. ■

Michel Delberghe et Patrick Roger